



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 novembre 2013

Original : français

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous**

### **Déclaration présentée par Association camerounaise pour la prise en charge de la personne âgée, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



## Déclaration

### **Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement par les organisations de la société civile au Cameroun**

La population mondiale des personnes âgées croît à un rythme jamais égalé. D'après les statistiques de l'Organisation des Nations Unies, le nombre de personnes âgées passera de 600 millions en 2000 à 2 milliards en 2050. Face à ce défi, les Nations Unies ont convoqué en 2002, la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid, qui a vu l'adoption du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement.

Notre objectif est de vulgariser le Plan d'action au sein des personnes âgées et des organisations de la société civile au Cameroun, pour faciliter son appropriation. Notre but est de permettre aux personnes âgées de jouir de leurs droits, de lutter contre la pauvreté, de s'intégrer dans la société et d'accéder à un emploi décent.

D'après les Nations Unies, l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action doit se faire tous les cinq ans. C'est ainsi que la première évaluation a eu lieu en 2007. À cet effet, après plusieurs consultations avec des personnes âgées en zones rurales et urbaines, nous avons organisé un atelier de validation pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action par les organisations de la société civile au Cameroun à Yaoundé en décembre 2007. Cet atelier permet de voir que, dans son ensemble, beaucoup reste encore à faire au Cameroun par rapport aux personnes âgées dans les domaines du droit et de la santé, même si nous notons quelques avancées en termes d'activités génératrices de revenus.

La deuxième évaluation a eu lieu en 2012. À ce moment, nous avons organisé plusieurs consultations informelles avec les personnes âgées elles-mêmes, d'abord dans les zones rurales, par exemple dans le village de Lekoua, ensuite dans les villes, par exemple à Yaoundé. Ces différentes consultations ont culminé à un deuxième atelier d'évaluation, que nous avons organisé et dont le rapport décrit les avancées réalisées sur les trois axes prioritaires du Plan d'action, avancées qui sont plus visibles qu'en 2007. Cependant, beaucoup reste toujours à faire pour le bien-être des personnes âgées.

Le Plan d'action étant un instrument pour la promotion et la protection des droits des personnes âgées, son suivi et son évaluation permettent en même temps de les rendre autonomes et de renforcer leurs capacités en matière de promotion et protection de leurs droits. Notre organisation ayant été accréditée au Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, nous y avons pris part à deux sessions, en 2011 et 2012, au Siège des Nations Unies à New York. Nous y avons fait des présentations sur les avancées en matière de vieillissement au Cameroun et sur les droits des personnes âgées. Nous avons organisé des réunions de suite une fois rentrés au Cameroun, la dernière ayant eu lieu à l'occasion de la commémoration de la vingt-troisième Journée internationale des personnes âgées, lors d'un séminaire-atelier que nous avons organisé le 10 octobre 2013 sur la nouvelle Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes âgées. Ces dernières ont alors émis le souhait de voir leurs droits renforcés dans cette nouvelle Convention en termes de réduction de pauvreté, de sécurité sociale, de prolongement de l'âge de la retraite, et de l'accès au logement et au travail décents.

Les objectifs du Millénaire pour le développement arriveront à leur fin en 2015. Les personnes âgées souhaitent voir figurer dans le programme de développement pour l'après-2015 les éléments cités plus haut pour leur bien-être.

Nous avons fait une présentation sur l'abus des personnes âgées lors de l'atelier organisé par International Federation on Ageing, qui a eu lieu les 27 et 28 mai 2013 au Palais des congrès, à Yaoundé.

Au cours de nos études, nous avons noté que les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes âgés. Elles n'expérimentent pas les problèmes liés à l'âge de la même façon. Elles subissent en plus la discrimination liée au genre.

Nos recommandations spécifiques sont les suivantes :

- Faire une mini-évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement chaque année, en attendant l'évaluation de cinq ans prévue par les Nations Unies;
- Éclairer d'avantage le problème des femmes âgées;
- Analyser l'effectivité de la nouvelle Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes âgées, car, dès lors que leurs droits et dignité seront respectés, elles vivront, dignement, indépendantes, intégrées dans la société, et seront acteurs du développement;
- Rendre le programme de développement pour l'après-2015 plus favorable aux personnes âgées que les objectifs du Millénaire pour le développement.

Vivement une société où le nombre croissant des personnes âgées constitue une opportunité, où elles jouissent effectivement de tous leurs droits et participent entièrement au développement et à la construction de la société.

---